



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 162 - OCTOBRE 2014

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Direction des achats centraux hôteliers, alimentaires et technologiques

Arrêté N °2014279-0014 - Arrêté de délégation de signature du directeur général à la directrice par intérim du Centre de compétences Domaine Patient

1



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2014279-0014

**signé par
Directeur général de l'AP- HP**

le 06 Octobre 2014

**75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris
Direction des achats centraux hôteliers, alimentaires et technologiques**

Arrêté de délégation de signature du directeur
général à la directrice par intérim du Centre de
compétences Domaine Patient

Arrêté Directorial n° 2014 –

Modifiant l'arrêté directorial n° 2013 319-0008 du 15 novembre 2013 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.

Le directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles R. 6147-5 et D. 6143-33,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

Vu l'arrêté directorial n° 2013 319-0008, en date du 15 novembre 2013, portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur,

Vu l'arrêté directorial n° ANADDG 2014 / 09 0011 du 29 septembre 2014 portant désignation de Madame Emmanuelle SULTAN-PETIT en qualité de directrice par intérim du Centre de Compétences Domaine Patient,

La secrétaire générale entendue,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER}: L'article 2-3° de l'arrêté directorial n° 2013 319-0008 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur, est modifié comme suit :

Centre de Compétences Domaine Patient : Madame Emmanuelle SULTAN-PETIT, directrice par intérim et, en cas d'absence ou d'empêchement, Madame Michelle DUMONT.

ARTICLE 2: Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police de Paris.

Fait à Paris, le 06 octobre 2014

Martin HIRSCH